

Compte Rendu du Conseil Municipal du 25 03 2021

Ordre du jour :

- Vote des comptes de gestion 2020
- Vote des comptes administratifs 2020
- Affectation des résultats
- Taux d'imposition 2021
- Vote des budgets primitifs 2021
- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
- Paiement de formation
- Demande d'achat de concession au cimetière
- Demande de subvention de l'association Lave
- Tarifs de location des salles communales
- Les demandes de subvention des associations
- Bail rural
- Locations bâtiments communaux

• **Vote des comptes de gestion 2020**

Le conseil municipal

Approuve le compte de gestion de la commune établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2020 à **11 pour**

Approuve le compte de gestion de l'eau et l'assainissement établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2020 à **11 pour**

Approuve le compte de gestion du photovoltaïque établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2020 à **11 pour**

• **Vote des comptes administratifs 2020**

Compte administratif principal : 10 pour

Section Investissement : Résultat de clôture 2020 : 243 769,80

Section Fonctionnement : Résultat de clôture 2020 : 98 789,85

Compte administratif annexe pour l'Eau et l'Assainissement : 10 pour

Section Investissement : Résultat de clôture 2020 : 158 870,25

Section Fonctionnement : Résultat de clôture 2020 : 11 017,44

Compte administratif annexe pour le Photovoltaïque : 10 pour

Section Investissement : Résultat de clôture 2020 : 19 127,85

Section Fonctionnement : Résultat de clôture 2020 : 1 793,63

• **Affectation des résultats**

Le compte administratif principal présente un excédent de fonctionnement de clôture de 98 789,85 €

Le conseil municipal, **11 pour**, décide que l'affectation de cet excédent restera en fonctionnement.

Le compte administratif de l'Eau et de l'Assainissement présente un excédent de fonctionnement de clôture de

11 017,44 €. Le conseil municipal, **11 pour**, décide que l'affectation de ce déficit restera en fonctionnement.

Le compte administratif du Photovoltaïque présente un excédent de fonctionnement de clôture de 1 973,63 €

Le conseil municipal, **11 pour**, décide que l'affectation de cet excédent restera en fonctionnement.

• **Taux d'imposition 2021**

Le conseil municipal vote les taux suivants : **11 pour**

Taxe foncière (bâti) : 16.21 %

(Taux départemental 2020 de 21,90% soit un taux global de référence 38,11%)

Taxe foncière (non bâti) : 48.38 %

• **Vote des budgets primitifs 2021**

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2021 arrêtés à :

Budget de la Commune : 11 pour

Fonctionnement Dépenses : 429 500,00 €

Fonctionnement Recettes : 429 500,00 €

Investissement Dépenses : 352 700,00 €

Investissement Recettes : 352 700,00 €

Budget Service Eau et Assainissement : 11 pour

Fonctionnement Dépenses : 92 611,00 €

Investissement Dépenses : 209 953,00 €

Fonctionnement Recettes : 92 611,00 €

Investissement Recettes : 209 953,00 €

Budget Photovoltaïque : 11 pour

Fonctionnement Dépenses : 5 974,00 €

Investissement Dépenses : 21 860,40 €

Fonctionnement Recettes : 5 974,00 €

Investissement Recettes : 21 860,40 €

• **Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Municipal décide **11 pour** de :

- Créer 1 emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité, emploi de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 325, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour la période du 01 05 2021 au 30 09 2021(soit 5 mois)
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget
- Autorise Monsieur Le Maire à faire appel au service des missions temporaires ou au service de remplacement du Centre de Gestion.

• **Païement de formation**

Le Conseil Municipal **11 pour** autorise Monsieur le Maire à payer les formations qui ont lieu de l'être.

• **Demande d'achat de concession au cimetière**

Le Conseil Municipal décide **9 pour 2 contre (Vinçon, Ponsonnaille)** de vendre à Mme Pradier Simone une concession au cimetière d'Alleyras selon les modalités énoncées dans la délibération n° 8 du 30.07.2020.

• **Demande de subvention de l'association Lave**

Le Conseil Municipal décide, **10 pour 1 contre (Gazanion)** d'accorder à l'association LAVE une subvention de 486 €.

• **Tarifs de location des salles communales**

Le Conseil Municipal décide **11 pour** des tarifs suivants :

Salles du Petit Théâtre :

- Caution : 800 €
- Gratuité pour les associations de la commune

Salle du rez de chaussée :

- Pour les habitants de la commune : 50 € forfaitaire
- Pour les personnes et associations extérieures : 100 € forfaitaire

Salle du 1^{er} étage (salle de spectacle) :

- Pour les habitants de la commune : 50 € forfaitaire
- Pour les personnes et associations extérieures : 100 € forfaitaire

Ensemble du bâtiment :

- Pour les habitants de la commune : 80 € forfaitaire
- Pour les personnes et associations extérieures : 200 € forfaitaire

Location sono : 20 €

Location vidéoprojecteur :20 €

Salle des associations au Pont d'Alleyras

- Rappel : pas de location durant la période de chasse
- Caution : 500 €
- Pour les habitants de la commune : 50 € forfaitaire
- Pour les personnes et associations extérieures : 150 € forfaitaire

• **Les demandes de subvention des associations**

Le Conseil Municipal **11 pour**

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en place un document unique de demande de subvention pour toutes les associations communales
- Décide que les demandes non faites sur le document unique ne seront pas acceptées
- Décide que pour solliciter une subvention, l'association devra avoir organisé une manifestation sur le territoire de la commune engageant des frais au moins supérieurs au montant de la subvention demandée
- Décide que chaque demande de subvention sera soumise à délibération pour accorder ou non la subvention et en fixer le montant.

• **Bail rural**

Le Conseil Municipal décide **11 pour**

- Décide d'un montant de fermage de 50 € l'hectare/an soit 28.35 €/an pour 57a 70 ca.
- Autorise Mr le Maire à signer le bail rural correspondant à compter du 1^{er} avril 2021.

• **Locations bâtiments communaux**

Le Conseil Municipal décide

• Pour le secrétariat du cabinet médical – demande de Mr VISADE **11 pour**

- D'accepter la demande de location pour la période du 1^{er} avril au 20 juin 2021
- De fixer le loyer à 130 € par mois EDF compris, l'eau sera facturée en plus
- De fixer la caution à 130 €
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le bail

• Pour une partie de l'ancienne cure – demande de Mr DELAVAUD **9 pour 1 abstention (Gazanion) 1 Contre (Hugony)**

- D'accepter la demande de location à compter du 1^{er} mai 2021
- De fixer le loyer à 80 € par mois sans les charges
- De fixer la caution à 80 €
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le bail